



## VILLE DE SAINTE-ADÈLE

### À toutes les personnes intéressées DÉROGATION MINEURE

**AVIS public est donné** que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 17 août 2015 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

#### **NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE**

**3515, rue du Survenant** : Régulariser l'implantation d'une partie du bâtiment principal, y compris la galerie, dans la marge de recul de 3 mètres par rapport à la rive du cours d'eau ainsi qu'en partie dans la rive de 15 mètres dudit cours, tel que montré sur le « plan montrant la ligne naturelle des hautes eaux » préparé par Robert Lessard, arpenteur-géomètre, en date du 2 juillet 2014, 8187 de ses minutes.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Le document qui y est mentionné peut être consulté au Service du greffe pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

**DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 29 juillet 2015**

Le greffier par intérim

(s) Yan Senneville

Yan Senneville